

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 - 18 h 00 - convocation du 10 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-044

EXONÉRATION D'UNE PARTIE DU LOYER MENSUEL D'UN LOCAL PROFESSIONNEL ET RÉPARTITION DU LOYER RESTANT

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°22-051 du 25 octobre 2022 qui exonérait les médecins de la maison médicale d'un tiers du loyer mensuel avec les charges et la délibération n°23-011 du 02 mars 2023 qui exonérait le Dr MARIANNE, suite au départ du Dr SIMON-ARLHAC, d'un second tiers du loyer.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, le Dr MARIANNE occupe le local avec le Dr MATOS-ROUMAGNAC.

Face à la difficulté de trouver de nouveaux praticiens et de les garder, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver une exonération de 2/3 du loyer mensuel hors charges.

Depuis le 1^{er} août 2023, le loyer mensuel hors charge du local des médecins est d'un montant de 1 356,08 € TTC. Le montant du loyer hors charges du local des médecins sera donc après exonération de 452,03 € TTC.

Les charges du local des médecins, d'un montant de 485,05 € TTC, comprennent au 1^{er} septembre 2024, le service comptable, l'entretien du système de climatisation, les frais de ménage ainsi que l'abonnement et la consommation du téléphone, d'internet, de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement.

Le montant total du loyer mensuel du local des médecins après exonération et avec les charges sera de 937,08 € TTC.

Le Dr MARIANNE occupant les deux tiers du local et le Dr MATOS-ROUMAGNAC le dernier tiers, le loyer avec les charges sera réparti entre les deux médecins ainsi :

- Dr MARIANNE : 624,72 € TTC
- Dr MATOS-ROUMAGNAC : 312,36 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de conserver l'exonération de 2/3 du loyer mensuel soit un montant de loyer, hors charges et après exonération, de 452,03 € TTC.
- **APPROUVE** la répartition du montant du loyer avec les charges entre les 2 médecins mentionnée ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, au Dr MARIANNE et au Dr MATOS-ROUMAGNAC pour information ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - DENIS - JULIEN-RAOULT - GAGNOT - LAUSSEL
MRS CUER - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - ROCHETTE - REYMONDON - MÉNARD - MAZZINI

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme CODATO - CORTIAL - Ms ROUX - ~~MAZZINI~~ MONTCHAUD

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Mme CHAUSSIGNANT

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes POUR :	15
Votes CONTRE :	
Abstentions :	

Le Maire,

Éric CUER.



Le secrétaire de séance,